

• FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 7.1
Date de révision 05.03.2026
Date d'impression 06.03.2026

SECTION 1. IDENTIFICATION

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Stearyl Alcohol (125 mg)

Code Produit : 1622000
Marque : US Pharmacopeia
No.-CAS : 112-92-5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire, Synthèses de substances

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MilliporeSigma Canada Ltd.
2149 WINSTON PARK DRIVE
OAKVILLE ON L6H 6J8
CANADA

Téléphone : +1 905 829-9500
Fax : +1 905 829-9292

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel : +1-703-527-3887 CHEMTREC
d'Urgence (International)
24 Hours/day; 7 Days/week

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments d'étiquetage SGH

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

US Pharmacopeia - 1622000

Page 1 de 11



Substance/mélange : Substance

No.-CAS : 112-92-5

Composants

Aucun ingrédient dangereux

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation	: En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais.
En cas de contact avec la peau	: En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
En cas de contact avec les yeux	: En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact.
En cas d'ingestion	: En cas d'ingestion: Faire boire de l'eau (maximal 2 verres), en cas de malaise, consulter un médecin.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11
Protection pour les secouristes	: Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Avis aux médecins	: Donnée non disponible

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	: Eau Mousse Dioxyde de carbone (CO2) Poudre sèche
Moyens d'extinction inappropriés	: Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Combustible.



Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.

En cas d'incendie, risque de formation de gases de combustion ou de vapeurs dangereuses.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

Méthodes spécifiques d'extinction : Donnée non disponible

Information supplémentaire : non

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Conseil pour les non-secouristes:
Eviter l'inhalation des poussières.
Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.
Conseil pour les répondants en cas d'urgence:
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : N'exige pas de précautions spéciales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10).
Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination.
Nettoyer. Eviter la formation de poussière.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE



Pour les précautions, voir section 2.2

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Bien fermé.
A l'abri de l'humidité.

Classe de stockage : 11, Solides combustibles

Température de stockage recommandée : Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique : Donnée non disponible

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : nécessaire en cas de formation de poussières.

Nos recommandations sur la protection respiratoire filtrante sont basées sur les normes suivantes : DIN EN 143, DIN 14387 et d'autres normes afférentes en lien avec le système de protection respiratoire utilisé.

Type de Filtre recommandé: : Filtre de type P1

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 480 min
Épaisseur du gant : 0.11 mm
Indice de protection : Contact total
Fabricant : KCL 741 Dermatril® L

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 480 min
Épaisseur du gant : 0.11 mm
Indice de protection : Contact par éclaboussures
Fabricant : KCL 741 Dermatril® L



Remarques	: Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 16523-1, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).
Protection des yeux	: Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU). Lunettes de sécurité
Mesures d'hygiène	: Enlever tout vêtement souillé. Se laver les mains après le travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: écailles
Couleur	: blanc
Odeur	: faible
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point/ intervalle de fusion	: 55 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 330 °C
	330 °C
Point d'éclair	: env. 195 °C
	Méthode: coupelle fermée, coupelle fermée
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible



Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: < 1 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: 0.91 (20 °C)
Densité	: 0.805 - 0.815 gcm ³ (60 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: pratiquement insoluble (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: 7.72 Méthode: (calculé) (bibliographie) Risque de bioaccumulation remarquable à prévoir (log Po/w >3).
Température d'auto-inflammation	: 230 °C DIN 51794
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	: env. 10.1 mPa.s (60 °C)
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Temps d'écoulement	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non classé parmi les explosifs.
Propriétés comburantes	: non
Poids moléculaire	: 270.49 g/mol
Caractéristiques de la particule Taille des particules	: Donnée non disponible



SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air. L'évaluation d'une zone à partir d'env. 15 Kelvin sous le point d'inflammation est considérée comme critique. Valable généralement pour les matières et les mélanges organiques combustibles : En cas de répartition fine en suspension dans l'air, il existe en règle générale une possibilité d'explosion de poussière.
Stabilité chimique	: La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).
Possibilité de réactions dangereuses	: Possibilité de réactions violentes avec : Acides forts Oxydants forts
Conditions à éviter	: Fort réchauffement
Matières incompatibles	: Donnée non disponible
Produits de décomposition dangereux	: En cas d'incendie : voir section 5

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Estimation de la toxicité aiguë Oral(e) - > 2,000 mg/kg
(Méthode de calcul)

DL50 Oral(e) - Rat - mâle et femelle - > 2,000 mg/kg
(OCDE ligne directrice 401)

Inhalation: Donnée non disponible

DL50 Dermale - Lapin - mâle et femelle - 8,000 mg/kg

Remarques: (ECHA)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau - 4 h

(OCDE ligne directrice 404)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

US Pharmacopeia - 1622000

Page 7 de 11



(OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Test de sensibilisation (selon Magnusson et Kligman): - Cochon d'Inde

Résultat: négatif

(OCDE ligne directrice 406)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Information supplémentaire

Concerne les alcools aliphatiques en général: effet en cas de manipulation et d'utilisation non appropriées: irritations des muqueuses; après résorption de quantités importantes: narcose.

Dans des conditions de manipulation appropriée, un danger n'est, cependant, pas probable.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

US Pharmacopeia - 1622000

Page 8 de 11



SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales et chimiques dans les pays d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les contenants non nettoyés comme le produit lui-même.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Listes canadiennes

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

Aucune substance n'est soumise aux conditions ministérielles de l'article 84 de la LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x



% de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MERCOSUR - L'Accord pour la Facilitation du Transport de Marchandises Dangereuses; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente.

Copyright 2025 Sigma-Aldrich Co. LLC. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement.

Date de révision : 05.03.2026
Format de la date : mm/jj/aaaa

La marque présente en en-tête et/ou en pied de page de ce document peut différer visuellement de celle figurant sur le produit acheté, car nous sommes en phase de mise en œuvre de notre nouvelle marque. Cependant, toutes les informations dans le document qui concernent le produit demeurent inchangées et correspondent au produit commandé. Pour de plus amples informations, veuillez contacter mlsbranding@sial.com.



